

Le Collège de la Concurrence de l'ABC a approuvé sous conditions l'acquisition du contrôle exclusif de De Vijver Media par Telenet

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé sous conditions le 13 mai 2019 l'acquisition du contrôle exclusif de De Vijver Media NV (DVM) par Telenet Group BVBA (Telenet).

DVM possède un certain nombre de filiales, dont SBS Belgium NV avec les chaînes Vier, Vijf et Zes, le programmateur Woestijnvis NV et la régie publicitaire SBS Sale Belgium NV. Telenet, d'une part, et les holdings financiers Waterman et Waterman NV et Mediahuis NV, d'autre part, contrôlaient conjointement DVM depuis 2015. Avec cette opération, la perte du contrôle conjoint de divers maillons de la chaîne de valeur crée une unité avec le contrôle exclusif de Telenet sur un groupe entièrement intégré verticalement avec la production de contenu, de chaînes de télévision et d'une plateforme de distribution dominante.

Les engagements imposés concernent notamment l'accès des plateformes TV aux chaînes de DVM, le classement des chaînes dans le guide numérique de la diffusion et des programmes de la plateforme Telenet, les redevances de distribution, l'accès des chaînes à la plateforme leur permettant de faire de la publicité ciblée sur les décodeurs des clients de la plateforme Telenet et l'accès aux données d'audience des chaînes distribuées sur la plateforme Telenet.

Un trustee veillera au respect des engagements.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen
Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Site internet : www.concurrence.be

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).